

Contribution de la CAIPAC

(Commerçants, Artisans, Industriels du pays d'Argonne Champenois)

Consultation publique relative au projet LA COVELINE

Dans le cadre de la consultation publique relative au projet LA COVELINE, l'association CAIPAC, représentant les commerçants, artisans et industriels de Sainte-Ménéhould, souhaite attirer l'attention sur plusieurs interrogations concernant l'implantation du projet et ses conséquences potentielles sur la circulation, la sécurité, l'accessibilité et l'attractivité de la ville.

Afin de disposer d'une vision complète et objective du projet, la CAIPAC souhaite obtenir du porteur de projet des **réponses précises, chiffrées et documentées** aux questions suivantes :

1. Localisation des matières premières

Où sont précisément situées les exploitations et les parcelles agricoles qui produiront les matières destinées au méthaniseur ?

Pourrait-il être fourni une cartographie faisant apparaître leur localisation ainsi que les tonnages prévisionnels par secteur géographique ?

2. Flux générés par l'implantation choisie

Sur les quelque 42 000 tonnes annuelles d'intrants prévues, quelle quantité proviendra de secteurs nécessitant une traversée de Sainte-Ménéhould pour rejoindre le site de La Haute-Chevauchée ?

La même information peut-elle être communiquée concernant les quelques 33 000 tonnes annuelles de digestat liquide, en identifiant les flux nécessitant une traversée de Sainte-Ménéhould pour rejoindre les parcelles d'épandage ?

3. Véhicules utilisés

Quels seront précisément les types de véhicules et ensembles agricoles utilisés pour le transport des intrants et des digestats : poids lourds, tracteurs-bennes, tracteurs avec tonnes à lisier, autres véhicules ?

Quels seront leurs tonnages et gabarits habituels et maximaux ?

4. Nombre de passages et périodes de pointe

Combien de véhicules liés au projet traverseront réellement Sainte-Ménéhould :

- lors d'une journée normale ;
- lors des périodes de récolte et d'épandage ;
- lors de la journée présentant le trafic maximal ?

Pourrait-il être fourni un calendrier prévisionnel annuel des mouvements, faisant apparaître les différentes périodes et journées de pointe ?

Dans quelle mesure les conditions météorologiques et les contraintes agricoles peuvent-elles concentrer ces transports sur un nombre réduit de journées ?

5. Itinéraires et horaires

Quels seront précisément les itinéraires empruntés dans Sainte-Ménéhould et les horaires prévisionnels de circulation ?

Une cartographie des différents itinéraires avec, pour chacun d'eux, le nombre prévisionnel de mouvements par jour en situation normale et en période de pointe peut-elle être communiquée ?

6. Manifestations et fermetures temporaires du centre-ville

La CAIPAC et d'autres acteurs du territoire organisent régulièrement des manifestations nécessitant des restrictions ou des interruptions de circulation dans le centre-ville.

Le trafic lié au méthaniseur pourra-t-il être interrompu ou dévié pendant ces manifestations ? Quels itinéraires alternatifs sont prévus dans ce cas ?

7. Sécurité des piétons et des établissements scolaires

Une étude spécifique a-t-elle été réalisée concernant la sécurité des passages piétons et établissements scolaires situés sur les itinéraires empruntés, compte tenu notamment du gabarit, des angles morts et des contraintes de giration des véhicules concernés ?

Dans l'affirmative, nous souhaitons pouvoir en prendre connaissance.

8. Vibrations et bâti existant

L'impact vibratoire du passage répété de véhicules lourds et d'ensembles agricoles sur le bâti existant le long des itinéraires urbains a-t-il été étudié ?

Une campagne de mesures ou un état initial avant mise en service est-il envisagé ?

9. Stockages déportés et choix de l'implantation

Le porteur de projet indique envisager des stockages de matières avant le passage dans la zone urbaine de Sainte-Ménéhould pour les apports agricoles venant de l'ouest.

Si la traversée de la ville nécessite la création de stockages déportés afin d'en limiter les conséquences, pourquoi privilégier cette solution plutôt qu'un réexamen de l'emplacement du méthaniseur permettant de réduire ces traversées à la source ?

10. Choix de l'implantation et étude des solutions alternatives

La MRAe considère que l'étude des « solutions de substitution raisonnables » est insuffisante, notamment concernant les modalités de transport.

Quels autres emplacements ont réellement été étudiés avant de retenir le site de La Haute-Chevauchée et quelles études complémentaires le porteur de projet prévoit-il de produire pour répondre à cette observation ?

Pour chacun des sites étudiés, pourrait-il être communiquée une comparaison objective et chiffrée faisant apparaître :

- la distance aux principales zones de production des intrants ;
- la distance aux principales zones d'épandage ;
- la distance au réseau de gaz ;
- le nombre annuel de kilomètres de transport générés ;
- le nombre de traversées de Sainte-Mènehould et des autres zones habitées.

Cette comparaison nous paraît indispensable pour démontrer que La Haute-Chevauchée constitue l'implantation la plus pertinente au regard des flux générés et de leurs conséquences sur le territoire.

Conclusion

Au regard de ces enjeux, la **CAIPAC souhaite que ces différents points soient précisément documentés et que les éléments cartographiques et chiffrés correspondants puissent être communiqués dans le cadre de la consultation**, afin que les acteurs économiques, les habitants et les différentes parties prenantes puissent apprécier pleinement les conséquences concrètes du projet et de son implantation.

Nous remercions le porteur de projet et le commissaire enquêteur de l'attention portée à ces interrogations et des réponses qui pourront y être apportées.

Jessica RIZZO

Présidente CAIPAC